


## COTISATIONS ANNUELLES ET PRIME D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ 2019-2020

NOMBRE DE VERSEMENTS	ÉCHÉANCE	FRAIS ADMINISTRATIFS DU BARREAU*	MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS				Débits bancaires préautorisés (DPA)
			Cartes de crédit Visa ou Mastercard 	Chèques ou mandats (à l'ordre du Barreau du Québec)	Services bancaires		
			Avec les applications Web du Barreau	Avec les coupons d'autorisation imprimés		• Internet • Comptoir • Guichet	
<b>UN SEUL VERSEMENT</b>	1 <sup>er</sup> avril 2019 (23 h 59)	Aucun	✓  Aucun document requis	✓  • Partie A (page 1 de l'avis de cotisations) • Autorisation de carte de crédit 1 (page 2 de l'avis de cotisations)	✓  • Votre paiement • Partie A (page 1 de l'avis de cotisations)	✓  <input type="checkbox"/> Partie A (page 1 de l'avis de cotisations) à inclure avec votre paiement (guichet) ou à présenter au comptoir	<b>X</b>
<b>DEUX VERSEMENTS</b>	1 <sup>er</sup> avril 2019 1 <sup>er</sup> octobre 2019 (23 h 59)	35 \$	✓  Aucun document requis	✓  • Parties A et B (page 1 de l'avis de cotisations) • Autorisations de carte de crédit 1 et 2 (page 2 de l'avis de cotisations)	✓  • Votre paiement • Parties A et B (page 1 de l'avis de cotisations)	✓  <input type="checkbox"/> Parties A et B (page 1 de l'avis de cotisations) à inclure avec votre paiement (guichet) ou à présenter au comptoir	<b>X</b>
<b>NEUF VERSEMENTS</b>	Nouvelle adhésion ou renouvellement : 18 mars 2019 (23 h 59)	50 \$	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	✓  • Nouvelle adhésion : Spécimen de chèque + Formulaire DPA (page 3 de l'avis de cotisations) • Renouvellement : Formulaire DPA (page 3 de l'avis de cotisations)

\* Des frais administratifs des barreaux de sections liés pourraient s'ajouter aux frais administratifs du Barreau du Québec dans votre avis de cotisations.

## IMPRIMER L'AVIS DE COTISATIONS

Accédez aux applications en ligne, disponibles depuis le site du Barreau ([www.barreau.qc.ca](http://www.barreau.qc.ca)), et inscrivez votre numéro de membre (les sept chiffres sans le tiret) et votre code d'identification numérique (CIN).

Après avoir rempli votre inscription annuelle, dirigez-vous vers l'application « Cotisations ».

Imprimer votre avis de cotisations en cliquant sur le bouton « Facture détaillée (PDF) » en haut de la page.

**N'oubliez pas d'inscrire votre 2<sup>e</sup> versement à votre agenda!**

## CARTES DE CRÉDIT

### Avec les applications Web du Barreau du Québec

#### LE BARREAU DU QUÉBEC PRIVILÉGIE CE MODE DE PAIEMENT.

Dans l'application en ligne « Cotisations », inscrivez votre type de carte, Visa ou MasterCard, le numéro de carte, la date d'expiration et le montant. Le module de paiement en ligne est accessible pendant les six semaines précédant les échéances du 1<sup>er</sup> avril 2019 et du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

**Imprimez votre confirmation de paiement à partir du module « Cotisations » du site Web.**

### Avec les coupons d'autorisation imprimés

Imprimez votre avis de cotisations. Remplissez les formulaires intitulés « Autorisation de carte de crédit 1 » et « Autorisation de carte de crédit 2 » au verso de l'avis de cotisations. Inscrivez le nom du titulaire de la carte, le type de carte (Visa ou MasterCard), le numéro de la carte, la date d'expiration et le montant requis. Pour effectuer un versement complet ou le 1<sup>er</sup> versement, remplissez le coupon « Autorisation de carte de crédit 1 ». Pour effectuer le 2<sup>e</sup> versement, remplissez le coupon « Autorisation de carte de crédit 2 ».

Afin de réduire les procédures administratives, vous êtes priés de retourner, en même temps que le paiement de votre 1<sup>er</sup> versement, le coupon de 2<sup>e</sup> versement.

Les paiements par carte de crédit seront encaissés dans les dix jours ouvrables précédant l'échéance du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

## CHÈQUES OU MANDATS

Libellez votre chèque à l'ordre du Barreau du Québec et inscrivez vos noms et numéro de membre. Pour un paiement en un seul versement, datez votre paiement du 1<sup>er</sup> avril 2019 (ou avant). Pour un paiement en deux versements, datez vos paiements du 1<sup>er</sup> avril 2019 et du 1<sup>er</sup> octobre 2019 (ou avant). Afin de réduire les procédures administratives, vous êtes priés de faire parvenir votre chèque postdaté de 2<sup>e</sup> versement en même temps que le paiement de votre premier versement.

**SERVICES BANCAIRES** Effectuez votre paiement par l'entremise de votre institution financière.

## DÉBITS BANCAIRES PRÉAUTORISÉS

Ce mode de paiement doit absolument être choisi ou renouvelé annuellement.

Pour une poursuite de ce mode de paiement sans changement de compte bancaire, Vous devez confirmer la poursuite de vos débits bancaires préautorisés directement dans l'application de paiement des cotisations en ligne au plus tard le 18 mars 2019. **N'oubliez pas de cliquer le bouton « Procéder au paiement ».** Vous obtiendrez une confirmation que la transmission a été effectuée avec succès. Un défaut de confirmer votre poursuite de vos débits bancaires préautorisés nous obligera à mettre fin à ce mode de paiement. Pour une poursuite avec changement de compte bancaire ou pour une adhésion, vous devrez soumettre une version papier de l'accord de débits bancaires préautorisés (DPA) qui est joint à votre avis de cotisation en ligne, joindre un spécimen de chèque portant la mention « ANNULÉ » et les retourner au plus tard le 18 mars 2019. Un défaut de remplir le formulaire nous obligera à mettre fin à ce mode de paiement. Les prélèvements se feront le premier jour ouvrable de chaque mois, d'avril 2019 à décembre 2019. **Les DPA se feront en neuf versements.**

## DATE LIMITE D'ENVOI DES DOCUMENTS

Le cachet de la poste ou votre relevé de transaction bancaire ou Web fera foi de la date à laquelle votre paiement sera considéré reçu. Pour les débits

## REÇUS AUX FINS DE L'IMPÔT

Un reçu officiel est émis et posté dès la réception des paiements en un et deux versements. Pour les paiements bancaires préautorisés, un reçu aux fins de l'impôt sera émis pour l'année civile. Pour un duplicata, veuillez envoyer une demande écrite au « Service des finances - Cotisations », en joignant un chèque de 11,50 \$ (10 \$ plus les taxes applicables) libellé au nom du Barreau du Québec.

## CARTE DE MEMBRE

Vous recevrez votre carte de membre dans les dix jours ouvrables suivant le paiement de vos cotisations et après avoir fait votre inscription annuelle de façon conforme.

Pour ceux qui y souscrivent, la police d'assurance personnalisée et abrégée sera jointe à cet envoi.

## ADRESSE D'ENVOI

Si vous n'utilisez pas les services de paiement en ligne ou les services bancaires, veuillez faire parvenir votre paiement accompagné des documents requis à l'adresse suivante :

Maison du Barreau / Service des finances  
445, boulevard Saint-Laurent  
Montréal (Québec) H2Y 3T8